

signalé, ici même, avec l'esprit anticatholique de la loi, la modification assez importante qu'y avait apportée le Sénat, en supprimant le trop fameux "tuteur social", destiné, dans l'esprit des auteurs de la loi, à diriger l'éducation "tant matérielle que morale" de l'orphelin de guerre confié à ses soins. Malheureusement, la Chambre des Députés, quelques semaines plus tard, avait rétabli, par un vote définitif, le texte original de la loi et remis à la place que lui avait assignée la franc-maçonnerie, dans le fonctionnement de cette réglementation sectaire, le redoutable tuteur, si nous ne nous trompons.

Après le vote du Sénat, le sénateur catholique de Las Cases écrivait dans la *Croix de Paris* : "La loi, du reste, comme toutes les lois, ne vaudra que par ce que vaudra son exécution. Que les catholiques, sans esprit de parti, sans désir de trouver là une prédominance électorale ou politique, se mettent à l'œuvre ; qu'on les voie au premier rang, demain comme hier, pour tendre la main aux malheureux, et leur influence pourra être grande dans l'âme des enfants de France."

Et, sans se laisser décourager, les catholiques de France se sont portés généreusement, comme toujours, au secours des malheureux orphelins de la guerre. Mais ils ont fait mieux encore. Avec une énergie remarquable, et sous la conduite de leurs évêques, ils n'ont pas cessé de réclamer, depuis 1916, les modifications de la loi des Pupilles de la Nation qu'exigeaient les intérêts suprêmes de leur foi. Des pétitions, couvertes de centaines de mille signatures, ont été adressées au gouvernement, dans ce sens, de toutes les parties de la France. Des journalistes distingués, à la tête desquels a brillé, par son courage et sa dialectique à toute épreuve, M. Jean Guiraud, rédacteur en chef de la *Croix de Paris*, ont publié articles sur articles pour réclamer justice au nom des pères de famille catholiques de France. M. Maurice Barrès lui-même a mené, dans l'*Echo de Paris*, une campagne énergique en faveur des revendications catholiques. Dans une polémique fameuse avec M. Ferdinand Buisson, de la Ligue sectaire de l'Enseignement, il a défendu avec force les droits des parents dans l'éducation des enfants.

Cette salutaire campagne a enfin abouti à une modification heureuse de la loi des Pupilles de la Nation par le gouvernement.